



RAPPORT ANNUEL 2013

CONSEIL DE QUARTIER
DE POINTE-DE-SAINTE-FOY

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2013

**CONSEIL DE QUARTIER
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY**

23 avril 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	3
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	5
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	6
5. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DU QUARTIER.....	18
6. ÉTATS FINANCIERS.....	18

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

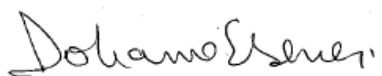
C'est avec la satisfaction du devoir accompli que nous vous présentons notre 6^e rapport annuel depuis la création, en 2007, de notre conseil de quartier.

Votre conseil de quartier élu par voie démocratique est constitué de citoyens bénévoles qui ont à cœur les préoccupations du quartier et l'amélioration continue de son environnement et de sa qualité de vie. C'est pourquoi, tout au long de l'année, nous avons été à l'écoute de vos demandes et avons mis en œuvre les actions requises pour y répondre.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration, notre conseillère en consultation publique, Mme Cristina Bucica, ainsi que les citoyens engagés qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Je profite de l'occasion pour transmettre tous mes vœux de succès aux membres élus ou réélus qui, j'en suis convaincue, travailleront à la défense et à la promotion des intérêts de notre quartier.

Ce fut pour moi un honneur et un privilège d'avoir votre confiance pour vous représenter au cours de ce mandat.



Johanne Elsener, présidente

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

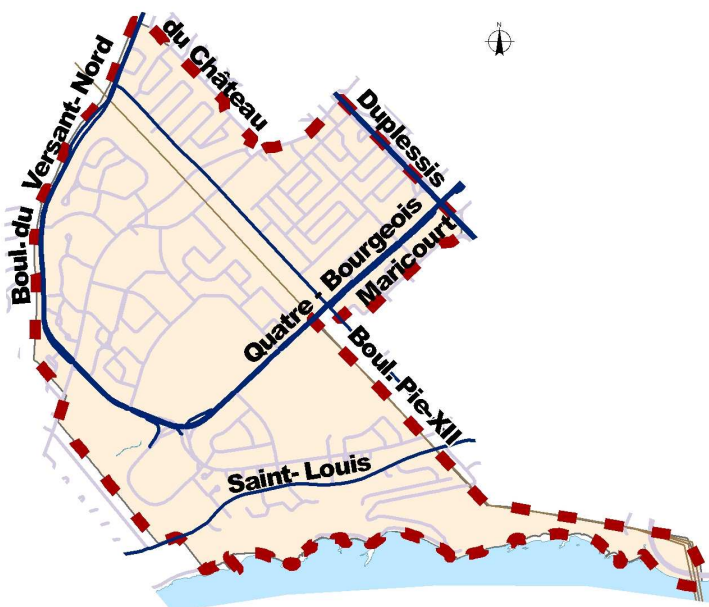
Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Il tient des consultations publiques, notamment, en ce qui concerne les changements aux règlements d'urbanisme ou l'aménagement de propriétés municipales, initie des projets en concertation avec les acteurs du milieu et formule des recommandations en ce qui concerne l'aménagement du territoire, la vie communautaire ou la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy (CQSPF)

Le CQSPF a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2007 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en février 2007.

Les limites du territoire du CQSPF sont illustrées par la carte ci-dessous :



2.3. Membres

Le CQSPF est normalement composé de onze membres (quatre femmes et quatre hommes élus par la population du quartier, auxquels peuvent s'ajouter trois membres cooptés). Les administrateurs doivent résider dans le quartier ou représenter une institution ou un commerce du quartier. La conseillère municipale du quartier est membre d'office du conseil de quartier, sans droit de vote.

Ont été membres du conseil de quartier en 2013 :

Composition du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	
Madame Johanne Elsener	Présidente
Monsieur Simon Mathias Poulin	Vice-président
Madame Agathe Boulanger	Trésorière
Madame Claudia Hamel	Secrétaire
Madame Nicole Côté	Administratrice
Madame Ann Blouin	Administratrice
Madame Suzanne Duval	Administratrice
Madame Anne-Marie Labbé	Administratrice
Madame Suzan Montigny	Administratrice
Monsieur Atangane Fontsa	Administrateur
Monsieur Gilles Lefebvre	Administrateur
Monsieur Raymond Perrier	Administrateur
Madame Anne Corriveau	Conseillère municipale

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2013, le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a tenu 4 assemblées. Les rencontres sont publiques ont eu lieu dans l'un ou l'autre des endroits suivants : au centre de loisirs Pie-XII, à l'école secondaire Collège des Compagnons ou au centre de service Saint-Benoît.

Rencontres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
29 mai, 20 h
19 juin, 19 h
19 septembre, 19 h
23 octobre, 19 h
27 novembre, 19 h

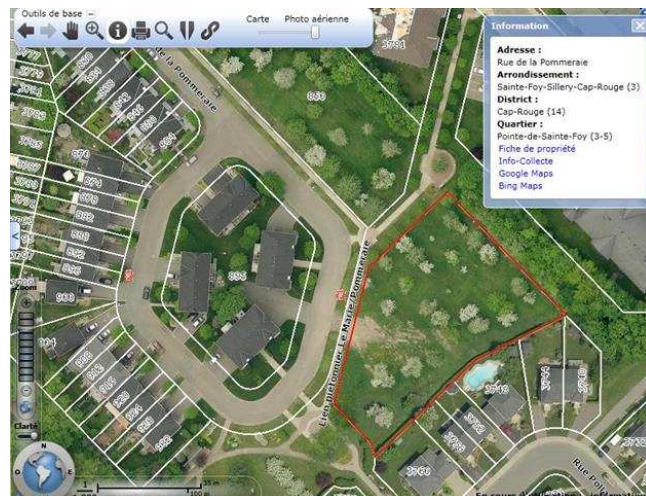
Un procès-verbal résumant le contenu de la rencontre a été rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec
www.ville.quebec.gc.ca/conseilsdequartier.

4. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

4.1. Consultations publiques

Une demande d'opinion concernant trois projets de changement de zonage ont été soumises au Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy (CQPSF) lors d'une consultation publique qui a eu lieu le 19 juin 2013. Après une visite sur le terrain et une consultation publique, le CQPSF s'est montré favorable à la densification de ces sites, mais a jugé bon de demander certaines conditions pour s'assurer que, dans le futur, les projets bonifient la qualité de vie du quartier. Les principales conditions étaient que :

1. tout promoteur éventuel présente son projet de densification au CQPSF afin de le bonifier au regard des besoins de la population, et ce, avant l'adoption du changement de zonage;
2. un pourcentage minimum de grands logements, en favorisant les logements de trois chambres, soit exigé;
3. des cases de stationnements souterrains soient exigées;
4. le nombre de cases de stationnement maximal soit imposé;
5. des mesures pour assurer la protection des arbres matures dans les marges soient prises.



Terrain encerclé sur la rue de la Pommerai : l'un des projets de changement de zonage soumis à la consultation publique.

4.2. Préoccupations du conseil de quartier

NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le centre communautaire Pie-XII manque d'espace pour loger tous les organismes du milieu et pour répondre aux besoins de la population. Le seul centre de jour pour aînés qui existait dans le secteur a dû déménager à l'été 2013 faute de place au centre communautaire Pie-XII. Les jeunes de la Pointe-de-Sainte-Foy n'ont aucune salle pour eux, ce qui les oblige à errer sans encadrement dans les parcs publics avec tous les dangers qu'une telle situation peut représenter. Les groupes d'immigrants n'ont aucun local pour se réunir de façon régulière, ce qui retarde leur intégration à leur nouveau milieu de vie. C'est donc pour répondre aux besoins de la communauté que le CQPSF réclame depuis 2009 un nouveau centre communautaire à la place du centre communautaire Pie-XII. Comme le secteur de Sainte-Foy est déficient en logements sociaux, le CQPSF propose d'ajouter quelques étages de logements sociaux au-dessus du futur centre communautaire.

Devant la lenteur du dossier, le CQPSF a réitéré sa demande dans une résolution adoptée

en janvier 2014. Le CQPSF a appris qu'un montant de 600 000 \$ pour une étude de faisabilité a été inscrit en décembre 2013 au Plan triennal d'immobilisations. Ce montant leur étant apparu élevé pour une étude de faisabilité, les administrateurs ont demandé des précisions sur le mandat de l'étude à la Ville. Le devis de cette étude n'est pas encore connu à ce jour.

Journal L'Appel, membre du groupe Québec Hebdo - Actualités

L'article

Imprimer Envoyer à un ami Commenter (0)

Le Conseil de quartier de Pointe-Sainte-Foy veut des réponses

J'aime Confirmer Tweeter 0

Le Conseil de quartier de Pointe-Sainte-Foy

Publié le 30 Janvier 2012
Thaïs Martel

demande aux élus de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de se prononcer sur plusieurs dossiers. Leurs requêtes concernent notamment un centre communautaire avec logements sociaux, la protection du caractère patrimonial du chemin Saint-Louis et une étude de caractérisation du Boisé Neilson.

Sujets : école Saint-Benoît , école Saint-Benoît , Service de l'aménagement , Chemin Saint-Louis , Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge , Quartier de Pointe-Sainte-Foy



Le Conseil de quartier de Pointe-Sainte-Foy aimerait voir le bâtiment désuet de l'ancienne école Saint-Benoît transformé en un centre communautaire doté de logements sociaux aux étages supérieurs. (Photo courtoisie)

PROTECTION DU CARACTÈRE PAYSAGER PATRIMONIAL DE L'AXE GRANDE ALLÉE – CHEMIN SAINT-LOUIS

Conjointement avec d'autres conseils de quartier, le CQPSF tente depuis 2009 de faire classer l'axe patrimonial Grande Allée - chemin Saint-Louis pour assurer la protection de ses paysages bâtis et naturels. Quatre conseils de quartier ont fait une demande commune pour un budget d'initiative afin de mener une étude de caractérisation préalable à la classification de cet axe. La Ville de Québec a pris la décision de mener cette étude. Celle-ci a été complétée et devait être rendue publique à l'automne 2012. Devant le retard de publication, la Table des présidents des conseils de quartier de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a fait, en janvier 2014, une demande d'accès à l'information à la Ville qui lui a été refusée. À la suite de ce refus, la Table a décidé de porter plainte à la Commission d'accès à l'information du Québec. Elle est actuellement en attente d'une audition.

Dans un désir de protection de l'aspect paysager naturel du chemin Saint-Louis, les administrateurs du CQPSF ont tenté, il y a deux ans, de faire modifier le projet de développement immobilier *Le carré Saint-Louis* entre l'avenue des Compagnons et la rue Valentin afin de protéger une bande boisée en bordure du chemin Saint-Louis et de faire ouvrir la future rue sur la rue Valentin ou sur le boulevard Neilson plutôt que sur le chemin Saint-Louis. Nous avons reçu une réponse négative de la Ville de Québec. À l'automne 2013, avant le début des travaux de construction en bordure du chemin Saint-Louis, nous avons demandé à la Ville le plan de conservation des arbres qu'elle entendait protéger. L'abattage des arbres a débuté à l'hiver 2014 sans que nous soyons informés du plan de conservation. Il semblerait que certains arbres ne seront pas abattus, mais les mesures de protection mises en place ne permettront pas d'assurer leur survie à long terme.



Bande boisée en 2012 sur le côté nord du chemin Saint-Louis entre l'avenue des Compagnons et la rue Valentin



Bande boisée résiduelle en février 2014 sur le côté nord du chemin Saint-Louis entre l'avenue des Compagnons et la rue Valentin : le périmètre de protection des racines des arbres devrait être équivalent à la projection de la cime au sol.



Bande boisée résiduelle en avril 2014 sur le côté nord du chemin Saint-Louis entre l'avenue des Compagnons et la rue Valentin : les troncs des arbres à conserver sont recouverts par du matériel d'excavation ce qui cause des blessures multiples, souvent mortelles, aux troncs et aux racines lors du ramassage du matériel d'excavation.

VANDALISME AU CAMPANILE

Des résidents du Campanile nous ont écrit au printemps 2013 pour les aider à résoudre ce qu'ils considéraient être un problème de vandalisme au Campanile. Nous avons formé un comité tripartite avec les résidents du Campanile et le Collège des Compagnons. Les différentes discussions, rencontres et interventions sur les lieux ont permis de mieux cerner le problème et de mettre en place des mesures correctrices à court et à long terme. Des rapprochements, des échanges et des activités permettront de tisser des liens entre les différents occupants du milieu et de créer un sentiment d'appartenance. Le Collège des Compagnons a mis en place un programme visant à faire l'éducation civique des nouveaux étudiants du 1^{er} secondaire dès leur entrée à l'automne.



LA SAQ DU CAMPANILE

Une rumeur de fermeture en juin 2014 de la SAQ du Campanile est parvenue jusqu'au CQPSF. La SAQ du Campanile est un commerce de proximité qui répond à un besoin de la population vieillissante du Campanile. Parce qu'elle suscite un achalandage qui profite aux autres commerces, elle est un élément important de la vitalité à long terme de cette rue marchande. Pour contrer cette fermeture, le CQPSF s'est uni à l'organisme Vivre en ville, à l'Association des marchands de la rue du Campanile et à un groupe de citoyens à l'origine d'une pétition spontanée pour créer une alliance en vue d'élaborer une stratégie pour faire annuler cette décision de la SAQ.

Une résolution en faveur du maintien de la SAQ du Campanile a été adoptée en mars 2014. Deux lettres ont été écrites par la suite à la direction de la SAQ. La dernière intervention fut une conférence de presse conjointe lors de laquelle tous les candidats de la circonscription électorale de Louis-Hébert ont donné leur appui au maintien, avec le même niveau de services, de la SAQ du Campanile. La SAQ a annoncé qu'elle maintiendrait son point de service au Campanile, mais qu'il serait réaménagé selon un nouveau concept qui se traduirait par une baisse de la superficie. La SAQ a obtempéré à la demande de rencontre formulée par l'alliance. La date est à fixer.

PROTECTION DE L'ARBRE URBAIN

Malgré les efforts menés depuis plusieurs années par les administrateurs du CQPSF pour demander à la Ville d'imposer des normes plus strictes aux promoteurs, la coupe à blanc des terrains en vue de la construction de résidences s'est poursuivie à l'échelle du quartier même si plusieurs de ces arbres n'étaient pas situés dans l'aire de construction de ces résidences. Ceci est d'autant plus déplorable que plusieurs études ont démontré l'importance de l'arbre urbain dans la lutte contre la pollution atmosphérique à l'origine de décès prématurés dans la population. Face à ce problème, la CQPSF a adopté une résolution demandant à la Ville de mettre en place une Politique de l'arbre similaire à la Ville de Montréal et de réviser son règlement d'abattage d'arbres afin de mieux protéger les arbres urbains.

Dans le même ordre d'idées, la Table des présidents des conseils de quartiers de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge a demandé en décembre 2013 une rencontre avec le Service de l'environnement de la Ville. Le Service de l'environnement a décliné la date de rencontre proposée par la Table et n'est pas encore revenu avec une proposition de date de rencontre.



Coupe à blanc d'un terrain sur la rue Paul-Archambault

REVITALISATION DU CAMPANILE

L'alliance créée pour sauver la SAQ du Campanile a mené à des discussions sur une stratégie pour revitaliser la rue du Campanile. En effet, plusieurs commerces ont fermé leurs portes depuis quelques années, ce qui fait en sorte que cette rue est en perte de vitesse. La conférence de presse sur le dossier de la SAQ, tenue au début d'avril 2014, a permis d'attirer l'attention de la population sur cette rue et sur le projet de revitalisation.

Au cours des années, le CQPSF a tissé des liens étroits avec le Collège des Compagnons. Il entend mettre à profit ces liens pour organiser des activités susceptibles d'attirer les gens sur la rue du Campanile. Le premier projet consiste en une exposition de photos des étudiants dans le hall du Campanile. Ce projet d'exposition de photos commandé par le CQPSF est en cours de réalisation. Le vernissage devrait avoir lieu en mai 2014.

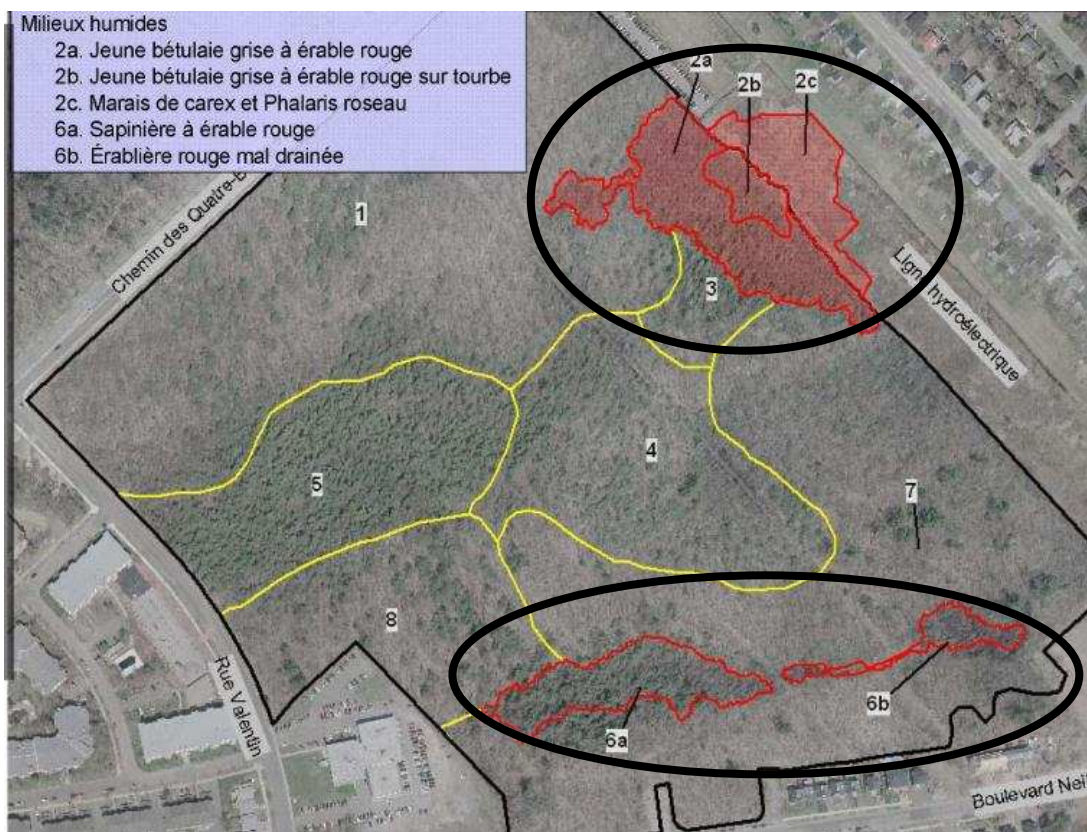
Le deuxième projet consiste à l'organisation d'un événement sportif appelé *Défi des compagnons*. Il s'agit d'une course à pied organisée par les étudiants à laquelle seront conviés les citoyens. Le CQPSF entend persuader les différents organisateurs de faire passer le circuit par la rue du Campanile et de planifier une activité sur la place du Campanile.



LE BOISÉ NEILSON

Le boisé Neilson est un boisé remarquable classé au *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec*. La firme de génie-conseil BPR Infrastructures a réalisé une étude de caractérisation en 2008 sur laquelle est basé le futur plan d'aménagement de la Ville. Cette étude fut réalisée par un agronome et un ingénieur-géologue travaillant chez BPR. Les experts en foresterie et en biologie consultés par le CQPSF ont relevé plus de 20 erreurs, omissions et négligences dans l'étude de BPR. À la suite de ce constat, le CQPSF a demandé en 2009 à la Ville de Québec de faire refaire l'étude de caractérisation par des experts en foresterie et en biologie.

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec, le ministre du MAMROT avait écrit à celle-ci une lettre lui demandant entre autres d'inventorier de façon exhaustive les milieux humides de son territoire en vue de mieux les protéger. Les milieux humides sont extrêmement importants pour la régularisation des eaux de pluie, la salubrité de l'eau potable et la qualité de l'environnement. La Communauté métropolitaine de Québec a publié récemment sur son site Internet une nouvelle étude de l'inventaire des milieux humides faite par Canards Illimités. Dans cette étude, les milieux humides répertoriés dans le boisé Neilson couvrent une superficie beaucoup plus grande que ceux inventoriés par la firme BPR, révélant une nouvelle erreur dans l'étude de caractérisation. À la lumière de cette nouvelle donnée, le CQPSF a écrit une lettre demandant à la Ville ce qu'elle entend faire pour protéger le dernier milieu humide d'envergure sur le promontoire de Québec.



Étude de BPR Infrastructures pour la Ville de Québec (2008) : les milieux humides sont encadrés.



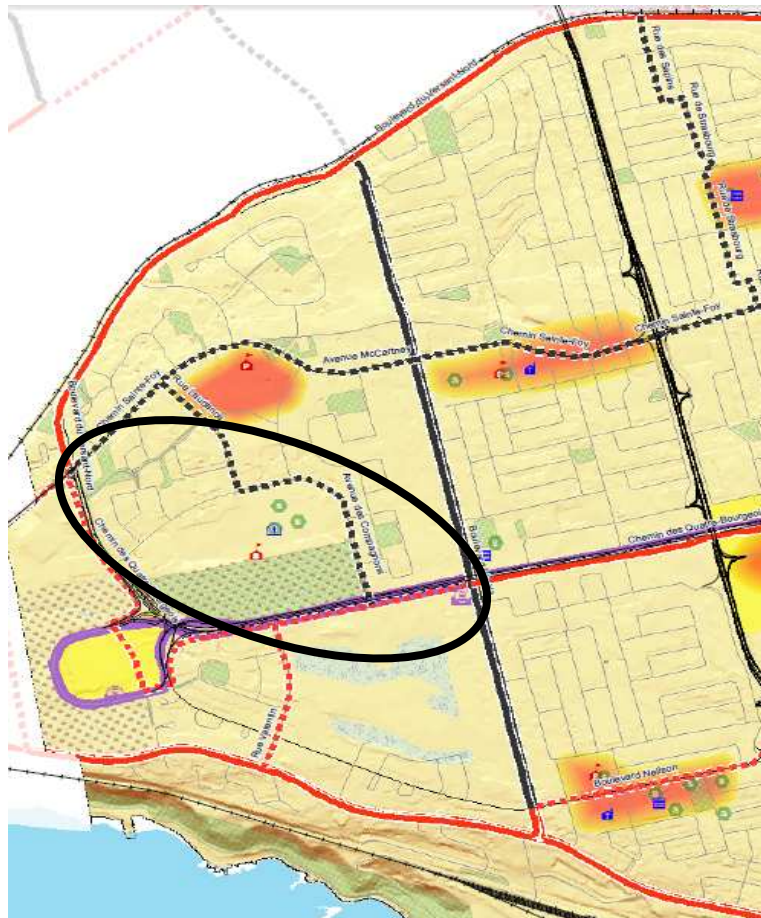
Carte de Canards Illimités pour la Communauté métropolitaine de Québec (2014): les milieux humides sont encerclés.

LE PROJET FABLAB

Un chercheur a approché le CQPSF pour l'informer de la mise sur pied prochaine d'un FabLab à la bibliothèque Monique-Corriveau. Un FabLab est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Le CQPSF l'a invité à venir présenter ce projet lors de l'assemblée générale des membres. Il a aussi contacté la direction du Collège des Compagnons qui s'est montrée fort intéressée à participer à ce projet. Le directeur adjoint du collège a mandaté un professeur et un technicien pour s'impliquer dans la mise sur pied du FabLab.

LE RÉSEAU CYCLABLE

La piste cyclable du chemin des Quatre-Bourgeois en direction du boulevard du Versant-Nord prévue au Plan directeur du réseau cyclable adopté en 2008 n'a jamais été complétée. Elle se termine abruptement par le croisement de la bande cyclable du boulevard Pie-XII ce qui oblige plusieurs jeunes du secondaire à emprunter un tronçon de route non sécurisée et très achalandée pour se rendre au Collège des Compagnons. Pour résoudre ce problème, le CQPSF a adopté une résolution demandant à la Ville de Québec de prolonger rapidement la piste cyclable du chemin des Quatre-Bourgeois jusqu'au boulevard du Versant-Nord.



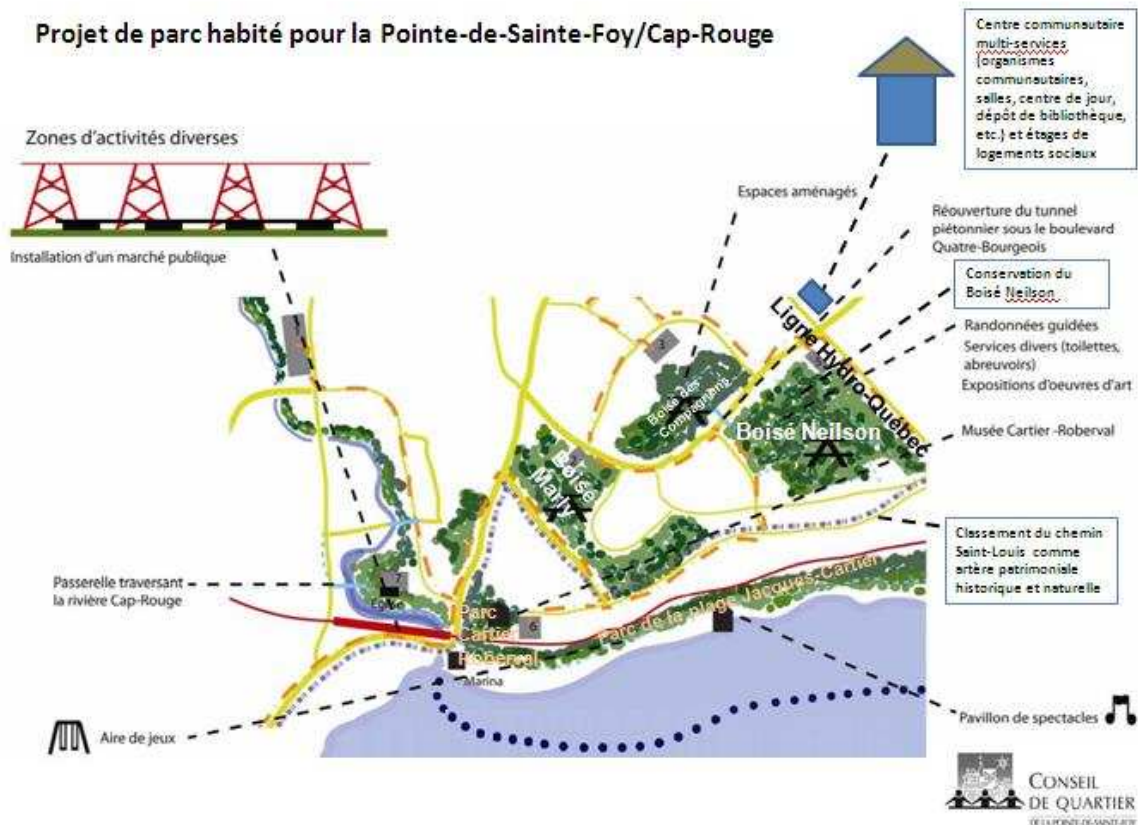
Plan directeur du réseau cyclable adopté en 2008 : le corridor cyclable à compléter sur le chemin Quatre-Bourgeois est encerclé.

LA TOILE VERTE

Le CQPSF a invité un représentant de Nature Québec à venir présenter leur projet *Toile verte*, qui est en fait le nom donné à un projet de trame verte pour le grand Québec-Lévis. Une trame verte est un réseau de milieux naturels et d'espaces arborés reliés ensemble par des corridors. La présence d'un tel réseau dans le territoire urbain présente plusieurs avantages :

1. il améliore la santé physique et psychologique des citoyens;
2. il permet de préserver la qualité de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain et périurbain;
3. il permet de lutter contre les changements climatiques, les îlots de chaleur, la pollution atmosphérique, la dégradation de la qualité de l'eau et les inondations;
4. il contribue à attirer et à maintenir une population active et dynamique.

C'est pourquoi plusieurs villes avant-gardistes se dotent d'un projet de trame verte qui répond à des objectifs précis en termes de superficie, de proximité et de qualité. À la suite de cet exposé, le CQPSF a donné son appui sous forme de résolution au projet *Toile verte*. Ce projet d'aménagement urbain rejoint la proposition d'aménagement d'un circuit récréotouristique élaborée par le CQPSF pour le secteur Pointe-de-Sainte-Foy-Cap-Rouge.



CONFÉRENCE SUR LA DENSIFICATION À L'ÉCHELLE HUMAINE

Plusieurs projets de densification dans l'arrondissement ont mené à l'appauvrissement de la qualité de vie du quartier. Or, il est possible de densifier en vue d'améliorer la qualité du milieu de vie si cette densification est faite à l'échelle humaine avec des règles strictes pour encadrer les promoteurs. Pour mieux connaître les principes d'une densification à l'échelle humaine, la Table des présidents de l'Arrondissement a invité le président de Vivre en ville à venir faire une présentation ouverte au grand public en février 2014. Le conférencier a présenté plusieurs projets inspirants réalisés dans d'autres villes à travers le monde. Ces exemples sont extraits d'une série de volumes intitulés *Retisser la ville*. Le CQPSF s'est procuré un exemplaire de ces volumes aux fins de consultation par les membres.



LE PRIX VOISIN REMARQUABLE

Le CQPSF a mis sur pied le prix *Voisin remarquable* pour souligner l'entraide, la solidarité et la cordialité qui animent certains résidents de notre quartier. Ce prix constitue un témoignage de reconnaissance pour diverses actions accomplies au cours de l'année. Il peut être remis à un organisme ou à un individu.

Cette année, le CQPSF a choisi d'accorder deux prix *Voisin remarquable* remis lors de l'assemblée annuelle. Un prix a été décerné à la Société Saint-Vincent-de-Paul pour son comptoir alimentaire du secteur Saint-Benoît Abbé et les Coffres de Monsieur Vincent localisés au Centre Pie-XII. Ces organismes ont aidé beaucoup de familles du quartier au cours des dernières années tout en contribuant au recyclage de vêtements. Un second prix a été remis à un citoyen qui a déneigé bénévolement le sentier du parc de la Pommeraie pendant tout l'hiver 2013-2014. Ce citoyen se nomme M. Jacques Gervais. Il a incité une multitude de citoyens à prendre l'air et à faire de l'exercice durant le long hiver québécois.

5. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DU QUARTIER

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens. Au cours de leur mandat, les membres du CQSPF ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées au début et à la fin des assemblées ont permis aux citoyens présents de s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les questions posées et les préoccupations exprimées ont été fidèlement consignées aux procès-verbaux.

Les membres du conseil de quartier ont, par ailleurs, pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les réponses aux questions posées n'étaient pas connues des membres. Les membres du conseil de quartier ont répondu du mieux de leur connaissance aux préoccupations du public, en les acheminant par écrit ou en personne, à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge ainsi qu'à la Ville de Québec.

De plus, les membres du conseil de quartier ont répondu à toutes les demandes d'aide, de soutien ou d'information en provenance de citoyens et reçues par courrier, par voie électronique ou par téléphone.

6. ÉTATS FINANCIERS

En 2013, le CQSFP a bénéficié d'un budget de 1944,96 \$, notamment une subvention de fonctionnement de 1 500 \$, versée par la Ville de Québec. Pour le reste, il s'agissait d'un montant de 444,96 \$, soit l'actif non utilisé lors de l'exercice financier 2012.

Le montant total des dépenses, en 2013, a été de 331,65 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat, l'administration bancaire ainsi que les frais administratifs au Registre des entreprises du Québec (REQ).

Une somme de 1 168,35 \$ n'a pas été utilisée, en 2013. En conséquence, ce montant sera reporté à l'année financière 2014.

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Petite Caisse	57,69	57,69
Compte courant	<u>1 297,50</u>	<u>54,15</u>
	<u>1 355,19</u>	<u>111,84</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes à payer Non affecté	75,00	0,00
	<u>75,00</u>	<u>0,00</u>
Actif net		
Bénéfices non répartis – exerc. Préc.	111,84	556,80
Bénéfice net	1 168,35	-444,96
	<u>1 280,19</u>	<u>111,84</u>
Passif et avoir	<u>1 355,19</u>	<u>111,84</u>

Au nom du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy :
